



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 14 FEVRIER 2020

N°8-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	FINANCES Approbation du montant de l'attribution de compensation 2020
Présents	12	
Votants	14	

◇ Convocation du 7 février 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi quatorze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : M Lionel TRIVIERE, Mmes Dominique GUICHARD, Déborah MELISSON

Procurations : Lionel TRIVIERE donne pouvoir à Nicolas BODINEAU
Dominique GUICHARD « Bénédicte LECERF-CARCOUËT

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Considérant les travaux de la CLECT en date du 09/10/2019 et du 19/11/2019, ayant donné lieu à un rapport ;

Considérant l'approbation de ce rapport de la CLETC par délibération du conseil municipal n°74-2019 en date du 13 décembre 2019 ;

Considérant la proposition du conseil communautaire, par délibération en date du 29 janvier 2020, de fixer le montant de l'attribution de compensation selon le tableau ci-dessous :

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION ACTUALISEE EN 2018	CHARGES LIEES AU TRANSFERT DU SDIS A DEDUIRE EN 2020	CHARGES LIEES AU TRANSFERT DU PLU A DEDUIRE EN 2020	ATTRIBUTION DE COMPENSATION ACTUALISEE EN 2020
Abbaretz	- 6 706,85	32 441,00	3 104,44	- 42 252,29
La Grignonnais	43 411,92	23 882,00	1 977,30	17 552,62
Nozay	468 987,62	96 256,00	4 929,88	367 801,74
Puceul	6 974,12	14 560,14	1 429,22	- 9 015,24
Saffré	2 138,77	53 612,02	4 722,96	- 56 196,21
Treffieux	- 5 414,48	12 695,00	1 170,15	- 19 279,63
Vay	- 9 089,16	26 596,08	2 666,05	- 38 351,29
TOTAL	500 301,94	260 042,24	20 000,00	220 259,70

.../...

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION ACTUALISEE EN 2020	CHARGES 2019 - SERVICES COMMUNS	ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2020
Abbaretz	- 42 252,29	7 360,42	- 49 612,71 €
La Grigonnais	17 552,62	4 795,57	12 757,05 €
Nozay	367 801,74	74 800,87	293 000,87 €
Puceul	- 9 015,24	33 658,30	- 42 673,54 €
Saffré	- 56 196,21	10 610,42	- 66 806,63 €
Treffieux	- 19 279,63	27 844,11	- 47 123,74 €
Vay	- 38 351,29	3 032,65	- 41 383,94 €
TOTAL	220 259,70	162 102,34	58 157,36 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve** les montants de l'attribution de compensation à verser ou à recevoir en 2020 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme, le 17 février 2020

Le Maire,

Monique JAMIN